

Dissolution / SARL / Vue sur mer

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

6 février 2026



Annonce n°2026/12

Ordre n°0000151963-1

**DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU
PATRIMOINE**

VUE SUR MER

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7 500 €

12 rue Babianey Emmanuel

97125 BOUILLANTE

528 917 750 RCS BASSE-TERRE

Par décision du 16 janvier 2026, l'associé unique personne morale, la SAS N.G.I. dont le siège social est situé 16 rue des Fiefs 17600 LE GUA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 528 520 489 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EURL VUE SUR MER à compter du 1er janvier 2026.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de l'EURL VUE SUR MER au profit de la Société N.G.I., associée unique personne morale de VUE SUR MER, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de BASSE-TERRE.

La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BASSE TERRE s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Mention sera faite au RCS de BASSE-TERRE.

Pour avis

